



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU SPUQ 2024-2025

Le 30 avril 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

LES MESURES D'AUSTÉRITÉ ET LA TRANSFORMATION DE L'UQAM

- [1] ATTENDU l'importance fondamentale de l'enseignement et de la recherche universitaires pour le développement de la société québécoise dans tous ses aspects;
- [2] ATTENDU le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec et [la diminution de 0,7% du financement alloué aux universités](#);
- [3] ATTENDU que [selon la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université](#), « *cette réduction de financement, conjuguée à une surcharge de travail accrue des professeurs, menace directement la capacité de nos universités à maintenir leur excellence en recherche et à offrir une formation de qualité* »;
- [4] ATTENDU que la politique de financement des universités québécoises continue à favoriser une compétition entre les institutions universitaires pour les ressources induisant une marchandisation de l'enseignement universitaire;
- [5] ATTENDU que dans sa résolution du 27 novembre 2024 intitulée « Mandat aux personnes représentantes du SPUQ aux instances et démarche intersyndicale pour contrer les mesures d'austérité » le Conseil syndical a donné l'appui du syndicat aux démarches du Recteur pour contrer la vision d'austérité du gouvernement;
- [6] ATTENDU que, puisque la situation de pression budgétaire sur l'UQAM est devenue un facteur permanent de menace à son existence, il incombe à l'Administration non seulement de résister, mais d'allouer les ressources internes de l'université de manière à assurer au mieux le déploiement de sa mission;
- [7] ATTENDU par ailleurs la résolution du Conseil syndical du 16 janvier 2025 intitulée « Dérive technocratique et manque de transparence dans la gestion de l'académique et réduction de l'enveloppe de charges d'enseignement 2024-2025 », dans laquelle le Conseil déplorait « *ce qui semble être un mouvement de bureaucratisation et de verticalisation de la gestion des programmes à partir du centre vers les unités académiques, indépendamment de la structure horizontale et de la structure participative des affaires académiques à l'UQAM* »;

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca



- [8] ATTENDU que le contexte de restriction budgétaire a été propice à la justification de mesures internes d'austérité à l'UQAM qui ont des effets néfastes sur les conditions de travail, sur la vitalité et la pérennité des programmes, et plus fondamentalement sur la solidarité entre les unités académiques, les corps d'emploi, et ultimement les membres du corps professoral;
- [9] ATTENDU que dans sa résolution précitée, le Conseil syndical a mandaté le Comité exécutif pour qu'il engage « une discussion avec la Direction de l'Université selon les termes de la lettre d'entente no 24-1121 visant à assurer un renforcement du soutien administratif aux différentes tâches professorales à tous les paliers de l'administration »;
- [10] ATTENDU que ces discussions se sont soldées par un manque d'engagement concret de la part de l'Administration;
- [11] ATTENDU que le nombre de membres du corps professoral actifs est en permanence inférieur au plancher d'emploi fixé par les conventions collectives successives de plus de 56 postes en moyenne depuis huit ans;
- [12] ATTENDU que la disparition du soutien administratif local aux Départements, Écoles et programmes, notamment sous la forme des personnes agentes de gestion de programme, les personnes assistantes administratives ou les secrétaires de direction, s'est faite de façon concurrente avec la mutualisation du personnel administratif local et d'une augmentation marquée du personnel et en particulier des postes de cadres dans les décanats;
- [13] ATTENDU que ces éléments contribuent collectivement à l'augmentation de la compétition interne pour les ressources à l'image de la compétition entre institutions par ailleurs [publiquement décriée par le Recteur](#);
- [14] ATTENDU que la pression à la gestion de l'austérité et de la concurrence interne pour les ressources sert de décor à des conflits entre personnes membres de la communauté, y compris membres du corps professoral, ce qui se traduit par une multiplication de plaintes internes et de griefs, y compris concernant des mesures de gestion prises par les Départements en violation de la convention collective;
- [15] ATTENDU la centralisation récente de la planification académique au Rectorat, et les interventions unilatérales de l'Administration dans le développement des programmes et la gestion des enveloppes de

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca



charges d'enseignement, au détriment de la collégialité, de la solidarité entre Facultés, École, Départements, et programmes, ainsi que de la logique et de la politique uqamienne de péréquation;

[16] ATTENDU que ces constats laissent voir une transformation en marche de l'UQAM à la faveur d'un climat de contraction budgétaire, aggravé par les mesures rétrogrades du gouvernement du Québec à l'encontre des personnes étudiantes et du personnel professoral issus de l'étranger, tel que condamné par le Conseil syndical;

[17] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

[18] SE DÉSOLE des effets néfastes qu'auront les décisions à courte vue, sur la société québécoise;

[19] CONDAMNE la marchandisation du savoir induite par le mode de financement fondé essentiellement sur la production de diplômé·e·s pour le marché du travail et le nombre d'inscriptions laissant de côté les missions d'enseignement, de recherche et de création et de services aux collectivités;

[20] CONDAMNE le choix du Gouvernement du Québec concernant le définancement des universités dans un contexte où l'enseignement supérieur est menacé aux États-Unis et ailleurs dans le monde;

[21] FUSTIGE le non-sens des mesures fédérales et provinciales de restriction à l'accès de personnes étudiantes hors Canada aux permis d'études ou à la résidence permanente, ainsi que les mesures provinciales visant à freiner l'embauche de personnes professeures hors-Canada, compte tenu entre autres choses de l'impact de ces mesures sur les universités;

[22] DÉPLORE les effets de l'austérité sur les universités;

[23] DÉPLORE la complicité de Directions d'institutions universitaires dans la politique de concurrence à outrance entre les universités pour accaparer les ressources rares sous la forme de personnes étudiantes;

[24] S'OPPOSE aux effets de l'austérité à l'interne, et en particulier à la transformation du modèle de gouvernance horizontale, collégiale, paritaire, et décentralisée autour duquel l'UQAM s'est développée et qui lui permet de s'acquitter de manière unique de sa mission sociale historique;

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca



- [25] APPELLE les membres du syndicat à défendre les instances de gouvernance académique collégiales et paritaires, et en particulier les assemblées départementales et les comités de programmes, et cela sur la base non seulement des règlements universitaires, mais aussi de la convention collective;
- [26] DEMANDE que le Comité exécutif du SPUQ saisisse les syndicats de personnes professeures dans le Réseau de l'Université du Québec et la FQPPU de la question de concurrence entre les institutions et de stratégies pour la mitiger ou l'enrayer;
- [27] DEMANDE au recteur de l'UQAM, M. Stéphane Pallage, de saisir le BCI et en particulier les Rectorats de l'UQ sur la question de la concurrence entre les universités québécoises et de stratégies pour la mitiger ou l'enrayer;
- [28] DEMANDE que le Comité exécutif envisage le dépôt de griefs comme moyen d'enrayer les effets structurels de désolidarisation des mesures d'austérité, y compris en coordination avec les autres syndicats si le contexte le permet;
- [29] APPELLE les syndicats de la communauté universitaire à renforcer leurs liens et à travailler de façon offensive et imaginative pour empêcher la déstructuration progressive de l'UQAM sous la pression du contexte de restriction budgétaire;
- [30] DEMANDE au Comité exécutif de faire circuler largement cette résolution notamment auprès des membres de l'Assemblée nationale, les principaux médias et les principales centrales syndicales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ